

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-31 21SGADL0054

SEANCE DU
18 MARS 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 64
<u>Date de convocation :</u> 12 mars 2021
<u>Date d'affichage :</u> 19 mars 2021

<u>OBJET :</u> AP/CP restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier

<u>Nombre de Conseillers ayant pris</u> <u>part au vote : 71</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté</u> <u>pour : 71</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté</u> <u>contre : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant</u> <u>abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 7 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christian GRAND



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Le conseil communautaire du 2 février 2017 a acté la mise en place d'une AP/CP pour les travaux de restauration et de valorisation de la Villa Perrusson.

Pour rappel, plusieurs phases sont prévues de la manière suivante :

- La création d'un logement de gardien au 1^{er} étage du café Perrusson ;
- L'aménagement de la parcelle potager destinée, en partie, à la privatisation ponctuelle pour l'organisation d'évènements, l'acquisition de la parcelle voisine, le diagnostic et l'étude d'opportunité sur le réemploi de l'ancienne menuiserie/forge ;
- La restauration intérieure de la Villa Perrusson ;
- Des interventions de finition pour l'aménagement du jardin ;
- La restauration du sol de l'orangerie ;
- Des travaux d'aménagement des abords du site.

Les travaux réalisés en 2017 ont principalement concerné la rénovation de l'appartement du gardien et l'aménagement du jardin.

L'année 2018 a été consacrée à différentes études (sur les décors intérieurs notamment) et au commencement des travaux intérieurs.

Ces travaux ont été poursuivis, ainsi que la restauration des décors intérieurs, sur 2019.

Avec la crise sanitaire, les travaux ont été décalés et se poursuivront donc jusqu'en 2022.

La dernière mise à jour de l'Autorisation de programme, actée par décision Président en date du 4 juin 2020, était la suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Restauration et valorisation de la Villa Perrusson	UTPEP042	3 674 633	407 260	202 358	471 954	1 081 723	1 511 338

Afin de prendre en compte les réalisations sur l'exercice 2020 et les prévisions sur 2021 et 2022, il est proposé de prolonger d'un an et de modifier l'échéancier de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement de la manière suivante pour le projet de restauration et de valorisation de la Villa Perrusson :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Restauration et valorisation de la Villa Perrusson	UTPEP042	3 674 633	407 260	202 358	471 954	925 979	645 000	1 022 082

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de restauration et valorisation de la Villa Perrusson de la manière suivante :

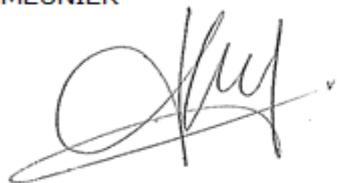
Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Restauration et valorisation de la Villa Perrusson	UTPEP042	3 674 633	407 260	202 358	471 954	925 979	645 000	1 022 082

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 mars 2021
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

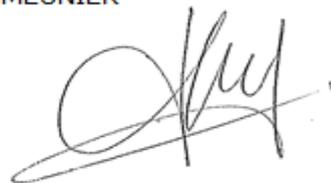
LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.